

Etre représentant au Conseil de Vie Sociale

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Tous les travailleurs handicapés d'ESAT délégués à la vie sociale ou qui souhaitent le devenir.

Durée

4 Jours

Organisme de formation

➔ AXE Formation Insertion

Lieux & dates

➔ Groupe 1

Lille

Les 29 & 30 mars 2018

+ Les 19 & 20 avr. 2018

➔ Groupe 2

Arras

Les 31 mai & 1er juin 2018

+ Les 21 & 22 juin 2018

➔ Groupe 3

Dunkerque

Les 24 & 25 mai 2018

+ Les 14 & 15 juin 2018

➔ Groupe 4

Valenciennes

Les 11 & 12 oct. 2018

+ Les 8 & 9 nov. 2018

➔ Groupe 5

Amiens

Les 14 & 15 mai 2018

+ Les 4 & 5 juin 2018

➔ Groupe 6

Beauvais

Les 26 & 27 nov. 2018

+ Les 13 & 14 déc. 2018

➔ Groupe 7

St Quentin

Les 13 & 14 sep. 2018

+ Les 4 & 5 oct. 2018

Interlocuteur Unifaf

ANTUNES Marie-Laure

marie-Laure.antunes@unifaf.fr

03 28 82 01 04

Contexte

Instauré par la loi 2002-2, le Conseil de Vie Sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers.

Il doit favoriser l'expression des personnes et leur participation au fonctionnement de l'établissement ou du service dans lequel elles sont accueillies. Véritable lieu d'échanges et d'information entre l'utilisateur et la direction, le Conseil de Vie Sociale donne également la possibilité de s'exercer à l'apprentissage de la citoyenneté.

Les Travailleurs Handicapés d'ESAT peuvent ainsi être élus comme délégués afin de représenter leurs collègues au sein du Conseil de Vie Sociale. Ils seront alors amenés à consulter les collègues, recueillir leurs besoins, prendre la parole, restituer les informations, etc....

Cette formation est l'occasion pour les travailleurs handicapés d'ESAT de se préparer à cette fonction, et de mieux l'appréhender. Elle devra permettre aux participants de comprendre le Conseil de Vie Sociale et leur rôle de représentant afin de pouvoir remplir leur mission de délégué.

Objectifs

- ➔ Savoir ce qu'est le Conseil de Vie Sociale : son organisation, sa constitution, ses objectifs
- ➔ Comprendre le rôle de représentant au Conseil de Vie Sociale (missions, droits et devoirs)
- ➔ Appréhender les notions de citoyenneté (droits et devoirs de chacun)
- ➔ Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit et aborder des méthodes alternatives de communication
- ➔ Savoir recueillir et synthétiser les idées
- ➔ Savoir parler pour l'ensemble
- ➔ Savoir mettre en forme l'information, être capable de la restituer
- ➔ Comprendre « l'organisation » l'institution dans son environnement

La difficulté en lecture / écriture des travailleurs handicapés sera pris en compte.

Prérequis

Travailleurs Handicapés en ESAT, membres du Conseil de la Vie Sociale ou souhaitant s'y faire élire

Contenu

1. Le cadre légal du Conseil de la Vie Sociale ?

- Approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la Loi 2002-2
- Rôle des élus du CVS, représentant des personnes accueillies
- Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement
- Les différents domaines de compétence du CVS

2. Pratique du rôle de représentant élu des usagers

- Le recueil des envies, des besoins et des demandes émanant de ses collègues
- Les différents outils de recueil

Tri et organisation des demandes

- Préparation de la retranscription des demandes

3. Préparation du CVS

- Recevoir un ordre du jour et y ajouter des points à traiter et/ou des questions
- Préparer le CVS avec les autres usagers
- Préparation de son intervention

4. Le Conseil de la Vie Sociale

- Répartition des rôles entre les différentes instances présentes au CVS
- Travailler la prise de parole en public
- Apport d'outils et de méthodes pour transcrire les propos tenus lors du CVS : par exemple, demander à ce que le compte-rendu soit écrit en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

5. Retours de la réunion du CVS

- Rédiger un compte-rendu de réunion
- Afficher, diffuser les réponses apportées aux demandes/questions émanant des usagers

A savoir

Il y aura un bilan de fin de formation sous forme de question-réponse sur les notions les plus importantes ainsi qu'un bilan orale et écrit sous forme de questionnaire de satisfaction.

Tous les supports, y compris les convocations de stage, à destination des travailleurs seront écrits en facile à lire et à écrire.